

Résonance

Arts et Tao

Inscription Qi Gong, Daoyin et méditation traditionnelle 2022 /2023 et règlement intérieur

Nom : Téléphone fixe :
Prénom : Téléphone portable :
adresse mail :
Adresse :
Profession : Date de naissance :

Ces données sont collectées afin de pouvoir vous joindre et vous informer tout au long de l'année. Elles sont conservées 3 ans, consultables et modifiables si nécessaire mais restent confidentielles. Elles ne sont pas divulguées pour préserver votre vie privée et vos données personnelles. Pour toute rectification ou regard sur vos coordonnées de contact, veuillez envoyer un mail à resonance.energie@outlook.fr

Cochez votre choix de cours ci-dessous :

Qi Gong

Libre accès à l'ensemble des cours de Qi Gong (300 euros l'année)

Inscription Qi Gong 2 cours par semaines, 250 € l'année.

Merci de choisir vos 2 horaires de cours :

- le mardi de 15h15 à 16h15 à Montfavet, Maison des arts et du Tao
- le mardi de 19h20 à 20h20 à Montfavet, Maison des arts et du Tao
- le jeudi de 12h15 à 13h15 à Saint Saturnin, salle de l'oustaou
- Le vendredi de 15h20 à 16h20 à Montfavet, Maison des arts et du Tao
- Pour les élèves avancés et les thérapeutes : le vendredi de 18h20 à 19h20 à Montfavet, Maison des arts et du Tao

Il y a aussi un cours le jeudi soir 18h15 au Dojo du centre à Avignon : ce cours fait l'objet d'une inscription indépendante.

Daoyin et Méditation

Daoyin et méditation : Le mardi de 16h30 à 17h30, Montfavet, Maison des arts et du Tao

Méditation traditionnelle : Le vendredi de 19h30 à 20h30, Montfavet, Maison des arts et du Tao

Module Qi Gong et méditation (400 euros l'année)

Pièces à fournir à l'inscription :

- le papillon détachable à la fin de la présente fiche / règlement intérieur signé.
- Une attestation responsabilité civile et individuelle accident (obligatoire afin d'être couvert pour toute dégradation même involontaire du matériel y compris sur le parking)
- **un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Qi Gong (et seulement pour cette discipline). Il est obligatoire conformément à la réglementation s'appliquant à toutes les pratiques sportives. Si vous êtes licencié(e) Ffaemc, un questionnaire de santé peut suffire.**
- L'adhésion à l'association de 15 € par chèque à **Association Résonance**, quelque soit la discipline choisie.
- Votre paiement en espèces, en Roues (monnaie locale complémentaire, renseignements www.laroue.org) ou par chèque à l'ordre de Florence Paoli Laurent. Indiquer ci-dessous le nombre de chèques souhaité et les mois d'encaissement (1er encaissement en septembre, puis à votre convenance jusqu'à juin)

Les paiements par virement bancaire ne sont plus acceptés.

Passé le cours d'essai et l'inscription validée, l'année de cours est due dans son intégralité.

- C'est facultatif mais nous vous conseillons vivement de prendre aussi une licence fédérale à la fédération française des arts et énergétiques et martiaux chinois auquel notre club est affilié. Elle vous permettra d'avoir accès aux actualités du Qi Gong, aux conférences gratuites en ligne, aux différentes manifestations nationales, aux formations et aux passages de grades. Il vous faudra alors fournir une photo d'identité au format numérique à envoyer par mail à resonance.energie@outlook.fr et me remettre un chèque de 32€ à l'ordre de l'association Résonance.

Plus d'info sur le site de la FAEMC : faemc.fr

Problèmes éventuels à signaler :

- problèmes cardiaques, hypertension
- problème de dos
- fatigue chronique
- problèmes articulaires
- vertiges
- allergie alimentaires ou respiratoires
- tout autre problème que vous souhaiteriez me signaler :

Commente avez vous été informé de l'existence de notre école ?

Règlement intérieur 2021 /2022

Déroulement des cours

Les cours doivent se dérouler dans une atmosphère calme et détendue.

Tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit.

Il ne sera toléré aucun débordements et manque de respect entre élèves et vis à vis de l'enseignant pendant toute la durée du cours ainsi que pendant les inter-cours.

Nous tenons à rappeler que le Dojo ne saurait être un lieu d'oppositions et de confrontations d'opinions, ceci pour garantir un bon esprit et un maximum de sérénité avant, pendant et après les cours. Passé la porte de la salle merci de respecter les règles fondamentales de tous les Dojos : Respect, Humilité, Bienveillance, Loyauté, Application et Bienveillance

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours pour favoriser une bonne concentration et il est recommandé aux élèves d'être présents 5m avant le début de chaque séance.

Il n'est pas utile de prévenir l'enseignant(e) en cas d'absence, en revanche, si un cours est annulé ou déplacé un sms vous sera envoyé sur votre portable.

Emploi du temps et cotisations

Les cours ont lieu de mi-septembre à juin. L'année de cours correspond à environ 30 semaines par an et, sauf exception, il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires.

L'adhésion de 15 € à l'association est obligatoire. Elle ouvre droit à des tarifs réduits pour les stages, concerts et séances à thème...

Vous avez la possibilité de prendre un premier cours d'essai sans engagement . Néanmoins, le paiement de la cotisation vous engage pour toute l'année scolaire : toute année commencée, passé le premier cours d'essai gratuit, entraîne le règlement de l'intégralité de l'année de cours.

L'inscription n'est définitive qu'à réception de l'intégralité du règlement du tarif annuel.

Passé le premier cours d'essai, le règlement doit être réalisé dans les 2 semaines qui suivent mais avec possibilité de faire plusieurs chèques.

POUR LE QI GONG, CHAQUE PRATIQUANT DOIT ÉGALEMENT FOURNIR DANS LES SEMAINES SUIVANT SON INSCRIPTION, UN CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU QI GONG ou, s'il est licencié Ffaemc, éventuellement, un questionnaire de santé rempli.

Vidéos et droits à l'image

Il n'est pas autorisé de prendre des vidéos du professeur pendant les cours (sauf avec son accord), ceci afin de développer la mémoire de chacun mais aussi, de respecter ce savoir précieux et ancestral, transmis oralement de Maîtres à élèves, parfois depuis plusieurs siècles.

Les élèves peuvent néanmoins prendre des notes et se filmer entre eux, à condition que ces vidéos restent strictement confidentielles.

En ce qui concerne le **droit à l'image**, la signature du présent règlement autorise l'association à prendre ponctuellement des photos et à les utiliser à des fins de communication, d'information et pour illustrer son site internet.

Respects des droits fondamentaux

Nous vous rappelons que les droits constitutionnels et universels en vigueur s'appliquent aussi dans l'enceinte de notre école. De ce fait, quelque soit la situation et sous aucun prétexte nous ne serons amené à refuser l'accès aux cours pour des motifs discriminatoires.

Papillon à retourner avec le dossier d'inscription

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur
règlement de l'association Résonance et en approuve le contenu.

, certifie avoir pris connaissance du

Signature :